

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP27-2018, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser que les murales sont assujetties au règlement sur les PIIA, de préciser les normes relatives aux traverses et d'autoriser les stationnements comme usage principal dans la zone EK07C (secteur de la rue Reynolds entre la rue Monty et le boulevard David-Bouchard) »

---

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 5 novembre 2018, a adopté le premier projet de règlement numéro PP27-2018, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser que les murales sont assujetties au règlement sur les PIIA, de préciser les normes relatives aux traverses et d'autoriser les stationnements comme usage principal dans la zone EK07C (secteur de la rue Reynolds entre la rue Monty et le boulevard David-Bouchard) ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mardi 27 novembre 2018, à compter de 18 h 30**, pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après :

- a) modifier l'article 102 intitulé « Murale » afin de préciser que les murales sont assujetties au règlement sur les PIIA;
- b) modifier l'article 139 intitulé « Construction et ouvrage permis dans la rive » et l'article 140 intitulé « Construction et ouvrage permis sur le littoral » afin de préciser les normes relatives aux traverses;
- c) modifier l'article 125 intitulé « Aménagement et entretien des aires de stationnement » et modifier l'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes d'implantation par zone » afin d'autoriser les stationnements comme usage principal dans la zone commerciale EK07C (connue comme étant une partie de territoire située à l'est de la rue Reynolds entre le boulevard David-Bouchard et la rue Monty).

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions, différents usages et la modification des limites de zones, lesquels sont susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

5. Que ce projet de règlement ainsi que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 17 novembre 2018.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Julie Bertrand